

Note Flash du SIES



Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°5
Mai 2018

Les effectifs universitaires en 2017-2018

Les données sont issues de l'enquête « inscriptions » du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE Universités). Les données 2016-2017 sont définitives. En revanche les données 2017-2018 sont provisoires. La date d'observation est fixée au 15 janvier de chaque année universitaire.

Le champ couvert par cette note est constitué des 65 universités françaises de France métropolitaine et DOM, de l'université de Lorraine, du CUFR de Mayotte, de l'institut national universitaire d'Albi, et des COMUEs Université Bourgogne-Franche-Comté, Université Paris Lumières, Université de recherche Paris Sciences et Lettres, Université Côte d'Azur, Université Grenoble Alpes, Université Paris-Est, Université Paris Saclay, Lille Nord de France et Languedoc-Roussillon Université.

Les effectifs continuent d'augmenter dans les cursus licence et master et de diminuer en cursus doctorat

En 2017-2018, le nombre d'étudiants inscrits à l'université est de 1 642 200 (+ 1,2 % par rapport à 2016-2017). Hors doubles inscriptions en CPGE, l'augmentation est ramenée à + 1,0 % (+ 16 000 inscriptions). Les effectifs augmentent moins fortement que l'année dernière en cursus licence (+ 1,6 %) et en cursus master (+ 0,5 %) et poursuivent leur baisse en cursus doctorat (- 0,7 %). Hors les doubles inscriptions des étudiants de CPGE – abrégé en h. CPGE dans la suite – la hausse en cursus licence est de 1,4 %. La progression du nombre de nouveaux entrants en première année s'élève à + 0,9 % h. CPGE.

Effectifs dans les universités françaises par cursus

Cursus	Année universitaire		Évol.	Evol. hors CPGE
	2016-2017	2017-2018		
Cursus licence	994 100	1 010 200	1,6%	1,4%
Cursus master	571 100	574 100	0,5%	0,5%
Cursus doctorat	58 300	57 900	-0,7%	-0,7%
Total	1 623 500	1 642 200	1,2%	1,0%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

Augmentation des effectifs en licence générale

Au sein du cursus licence, les effectifs apparaissent toujours en nette hausse en licence générale (+ 2,9 %). L'accroissement reste important une fois

l'effet des doubles inscriptions neutralisé (+ 2,8 % h. CPGE), en hausse par rapport à l'an passé (+ 1,9 %). Les inscriptions en licence professionnelle perdent en dynamisme (- 0,4 % après + 0,7 % l'an passé). Les effectifs en DAEU continuent à diminuer.

Effectifs en cursus licence dans les universités françaises par types de diplôme

Zoom sur le cursus Licence	Année universitaire		Évol.	Évol. hors CPGE
	2016-2017	2017-2018		
DAEU et capacité en droit	12 500	11 100	-11,3%	-11,3%
PACES	57 100	57 800	1,2%	1,2%
IUT	117 700	117 800	0,1%	0,1%
Licence Générale	703 200	723 700	2,9%	2,8%
Licence Professionnelle	52 800	52 600	-0,5%	-0,4%
Autres formations du cursus Licence	50 800	47 200	-7,0%	-7,2%
Total	994 100	1 010 200	1,6%	1,4%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

Les effectifs augmentent dans toutes les disciplines sauf en économie, AES

Les évolutions des effectifs d'étudiants sont inégales selon les disciplines. Une fois neutralisées les doubles inscriptions, ces évolutions apparaissent en continuité avec celles de l'an passé bien que légèrement moins fortes. Les inscriptions en sciences demeurent dynamiques (+ 2,3 % h. CPGE, + 2,6 % l'an passé) et elles continuent à augmenter en arts, lettres, langues, SHS (+ 1,2 % h. CPGE, + 1,8 % en 2016-2017). Les inscriptions d'étudiants repartent à la hausse en droit (+ 1,3 % h. CPGE après - 1,9 %) mais diminuent en économie, gestion, AES (- 1,1 % h. CPGE après + 0,3 % h. CPGE en 2016-2017).

Les effectifs en disciplines de santé continuent à croître (+ 1,4 % après + 1,0 %). Ils sont de nouveau plus nombreux en médecine-odontologie et en pharmacie (respectivement + 1,5 % et + 1,0 % après + 1,0 % et + 2,1 %) ainsi qu'en PACES où l'augmentation est plus forte que celle de l'an passé (+ 1,4 % après + 0,4 %).

Effectifs dans les universités françaises par groupes disciplinaires

Groupes disciplinaires	Année universitaire		Évol.	Évol. hors CPGE
	2016-2017	2017-2018		
Droit	205 000	207 700	1,3%	1,3%
Economie, gestion, AES	196 000	194 200	-0,9%	-1,1%
Arts, Lettres, Langues, SHS	506 300	512 700	1,2%	1,2%
Sciences, STAPS	372 800	380 800	2,2%	1,9%
...dont Sciences	317 700	326 000	2,6%	2,3%
Total disciplines générales	1 280 100	1 295 400	1,2%	1,0%
Santé	225 700	229 000	1,5%	1,4%
IUT	117 700	117 800	0,1%	0,1%
Total	1 623 500	1 642 200	1,2%	1,0%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

Les effectifs des nouveaux entrants plus contrastés, avec une baisse en STAPS

Les inscriptions des nouveaux entrants continuent à croître en arts, lettres, langues, SHS (+ 1,9 % h. CPGE, + 1,3 % h. CPGE l'année précédente). Elles sont en revanche en repli en STAPS (- 1,3 % h. CPGE après +3,7 % en 2016 et + 6,0 % en 2015). Après trois années de hausse soutenue, les nouvelles inscriptions en sciences se stabilisent (- 0,2 % h. CPGE, + 2,2 % h. CPGE en 2016, + 8,9 % h. CPGE en 2015). L'évolution en économie, gestion, AES est de nouveau à la baisse cette année (- 1,7 % h. CPGE après - 0,5 % en 2016 et + 2,4 % en 2015).

Le regain d'attractivité des IUT se confirme avec davantage de nouveaux entrants accueillis (+ 1,2 % après + 0,3 % en 2016 et - 0,3 % en 2015).

Les effectifs en santé augmentent légèrement (+ 0,4 %), avec une nette hausse de nouveaux entrants en PACES (+ 1,7 %) après une baisse l'an passé (- 2,1 % en 2016 et + 0,9 % en 2015).

La progression du nombre de nouveaux bacheliers inscrits est moitié moindre que l'an passé (+ 0,8 % h. CPGE après + 1,8 % en 2016). En revanche elle reste vive pour les étudiants venant de l'étranger pour des études supérieures (+ 4,9 % h. CPGE après + 5,7 % en 2016).

Effectifs des nouveaux entrants dans les universités françaises par disciplines

Disciplines	Année universitaire		Évol.	Évol. hors CPGE
	2016-2017	2017-2018		
Droit	39 100	39 900	2,0%	2,5%
Economie, gestion	24 100	24 100	0,0%	-0,5%
AES	9 100	8 800	-2,8%	-4,4%
Economie, gestion, AES	33 200	32 900	-0,8%	-1,7%
Lettres-Arts-Sciences du langage	19 300	19 500	0,8%	0,8%
Langues	30 900	31 700	2,5%	2,6%
SHS	44 400	44 900	1,2%	1,5%
Pluri Lettres-Langues-SHS	3 800	4 200	12,3%	11,4%
Arts, Lettres, Langues, SHS	98 400	100 300	1,9%	1,9%
Sciences fondamentales	27 100	28 600	5,6%	4,7%
Sciences de la vie	13 600	12 300	-9,6%	-10,5%
Pluri Sciences	15 900	16 800	5,6%	3,9%
Sciences	56 600	57 700	2,0%	-0,2%
STAPS	17 300	17 100	-1,3%	-1,3%
Disciplines générales	244 600	247 900	1,4%	0,9%
Santé	39 700	39 800	0,4%	0,4%
IUT	51 600	52 300	1,2%	1,2%
Total	335 900	340 000	1,2%	0,9%
...dont nouveaux bacheliers	287 400	290 800	1,2%	0,8%
...dont étudiants en mobilité entrante ¹	18 800	19 800	5,1%	4,9%
...dont bacheliers des années antérieures	30 300	30 500	0,5%	0,9%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

¹ : Certains néo-entrants en mobilité (cf. encadré) ont obtenu le baccalauréat à l'étranger : ils sont 3 000 nouveaux bacheliers et 500 bacheliers des années antérieures.

Après une forte baisse, l'an passé, des premières inscriptions à l'université de bacheliers des années antérieures, qu'ils soient en reprise d'études ou en réorientation après un cursus non universitaire, celles-ci repartent à la hausse en 2017-2018 (+ 0,9 % h. CPGE).

Aurélié Delaporte et Diane Marlat
MESRI-SIES

Un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence, qu'il soit bachelier de l'année ou non. Un étudiant en mobilité entrante est un étudiant de nationalité étrangère, ayant un titre étranger admis en équivalence du baccalauréat ou titulaire du baccalauréat français passé à l'étranger.

Depuis 2014-2015, deux dispositions règlementaires impactent fortement les évolutions d'effectifs :

- Un nouveau Cadre National des Formations a été mis en place, pour les diplômes de Licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme et les évolutions par disciplines fines sont plus difficilement interprétables : elles sont ici données par groupes disciplinaires. Toutes les Licences sont désormais dans le nouveau Cadre et 3/5^{ème} des Masters.
- Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...).

Cette seconde obligation, dont la généralisation s'établit progressivement, augmente le nombre d'inscriptions en cursus licence dans des proportions qui ont été estimées à partir des déclarations de doubles inscriptions faites par les universités dans le cadre de SISE. L'impact en est plus important dans certaines disciplines universitaires (les doubles inscriptions se font souvent dans des diplômes « généralistes », en discipline « pluri-sciences » par ex.).

* Ces conventionnements sont pris en compte dès la première année de CPGE et augmentent le nombre de nouveaux bacheliers inscrits à l'université.

Pour en savoir plus :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24777/les-publications-du-m.e.s.r.html>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111197/les-etudiants-inscrits-dans-les-universites-francaises-en-2015-2016.html>